



OSISKO AUGMENTE SA FACILITÉ DE CRÉDIT À 350 MILLIONS DE DOLLARS

Option de l'augmenter à 450 millions de dollars

(Montréal, 14 novembre 2017) Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), augmentant le montant de 150 millions de dollars à 350 millions de dollars, en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100 millions de dollars, pour un montant disponible total d'un maximum de 450 millions de dollars. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, incluant l'acquisition de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts.

La Banque Nationale du Canada continue d'agir à titre d'agent administratif et de prêteur, et le syndicat d'institutions financières inclut la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la Banque CIBC, la Banque Royale du Canada, la Banque TD et Exportation et Développement Canada. Financière Banque Nationale inc. a agi à titre de seul arrangeur principal et teneur de livre, et la Banque de Montréal à titre d'agent de la documentation.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous sommes très heureux de compter sur la Banque Nationale du Canada et sur la Banque de Montréal à titre de solides partenaires financiers, et nous saluons l'arrivée de nos nouveaux prêteurs, dans le cadre de l'exécution de notre plan stratégique visant à fournir un solide rendement à nos actionnaires et parties prenantes. Les projets qui s'inscrivent dans notre modèle accélérateur et les actifs générateurs de flux de trésorerie à court terme fournissent à notre Société un profil de croissance unique dans le secteur des redevances. »

Elif Lévesque, chef de la direction financière et vice-présidente aux finances, a noté : « La facilité de crédit modifiée, combinée à notre trésorerie actuelle (incluant le financement de débentures convertibles de 300 millions de dollars ayant une échéance de 5 ans récemment clôturé), fournit des liquidités s'élevant à 700 millions de dollars, et nous permet de financer des opportunités de croissance. »

La facilité est garantie par les actifs de la Société et compte un terme initial de quatre ans.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 131 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % en rendement net de fonderie sur la mine Canadian Malartic, la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,6 % dans Minière Osisko inc., de 12,8 % dans Métaux Osisko inc., de 13,3 % dans Ressources Falco Ltée et de 32,8 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Vincent Metcalfe
Vice-président, Relations aux investisseurs
Tél. (514) 940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, Développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, la réalisation des occasions d'affaires et des opportunités, et les exigences de capital supplémentaire, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, mais sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, la satisfaction des toutes les conditions requises à l'utilisation de la facilité, la réalisation des bénéfices anticipés de la facilité, incluant l'acquisition de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenus par Osisko; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un flux; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles, ou sont poursuivis par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; une issue défavorable d'un litige relié à une quelconque propriété dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou d'autres intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissement ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment: l'exploitation continue des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou d'autres intérêts par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faites par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des commodités qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété à l'égard de laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient entraîner que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.